



Demande d'asile au Royaume-Uni : Entretien de sélection

L'entretien de sélection (« screening interview ») est le premier entretien que vous passez après avoir demandé l'asile.

Si vous demandez l'asile à votre point d'entrée au Royaume-Uni, vous passerez généralement cet entretien avec un agent de l'immigration là-bas le jour même de votre arrivée. Si vous demandez l'asile quelque temps après votre arrivée au Royaume-Uni, vous passerez généralement cet entretien à l'Unité de sélection (« Screening Unit ») du Ministère de l'Intérieur (« Home Office ») située à Croydon, près de Londres. Le Home Office est le ministère qui traite des demandes d'asile au Royaume-Uni.

Si vous êtes détenu lorsque vous demandez l'asile, votre entretien de sélection aura probablement lieu dans votre centre de rétention. Beaucoup de ceux qui sont détenus lors de leur demande d'asile sont libérés après l'entretien de sélection.

La plupart des demandeurs d'asile n'ont pas l'opportunité de rencontrer un avocat avant leur entretien de sélection (bien qu'il soit conseillé d'essayer de parler à un avocat avant l'entretien, dans la mesure du possible). Votre avocat n'assistera pas à l'entretien de sélection.

Lors de l'entretien, l'agent de l'immigration remplira un formulaire d'entretien de sélection. Il est très important que vous obteniez une copie de ce formulaire.

Un interprète sera mis à votre disposition lors de l'entretien, si besoin est. Si vous avez des problèmes avec l'interprète, parce que vous ne le comprenez pas, il/elle ne vous comprend pas, il/elle parle un dialecte différent, vous pensez qu'il/elle manque de professionnalisme ou qu'il/elle n'interprète pas correctement les informations, il est très important que vous en informiez l'agent du Home Office chargé de votre entretien et lui demandiez de consigner cette information.

Si l'entretien a posé des problèmes, vous pouvez en informer votre avocat plus tard (et il/elle enverra généralement un courrier au Ministère de l'Intérieur à ce propos), mais mieux vaut que ces informations soient consignées pendant l'entretien.



Questions lors de l'entretien de sélection

À l'entretien, des questions simples vous seront posées :

vosre nom,
vosre date de naissance,
vosre nationalité,
vosre ethnicité,
vosre religion,
les membres de vosre famille,
vosre santé,
vosre parcours pour arriver au Royaume-Uni,
pourquoi vous êtes venu au Royaume-Uni (pourquoi vous demandez l'asile). Seules quelques questions brèves devraient vous être posées, car vous devrez répondre à des questions plus détaillées lors de vosre entretien de fond (ultérieurement).

Vosre parcours pour arriver au Royaume-Uni

Une des questions les plus importantes lors de vosre entretien de sélection est sans doute vosre parcours pour arriver au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni utilisera cette information pour déterminer si l'examen de vosre demande d'asile relève de sa responsabilité. Il vous sera demandé si vous avez demandé l'asile ou obtenu le statut de réfugié dans un autre pays, et si vous êtes passé par d'autres pays, pourquoi vous n'avez pas demandé l'asile dans ces pays.

Si le Home Office peut prouver que vous êtes passé par un autre pays européen pour arriver au Royaume-Uni, il peut essayer de « transférer » vosre demande d'asile à ce pays et vous dire que vous devez y retourner pour que ce pays décide de vous accorder ou non l'asile. L'agent du Home Office est susceptible de parler de « cas relevant du Règlement Dublin » ou « du pays tiers sûr ».

Le Home Office s'en rend généralement compte en vérifiant si vos empreintes digitales figurent sur une base européenne de données, et prendra probablement vos empreintes digitales lors de l'entretien de sélection.



Si le Home Office essaie de « transférer » votre demande d'asile à un autre pays européen, il est possible de s'y opposer. Ce recours contre le transfert peut se baser sur les conditions dans le pays dans lequel vous seriez transféré, sur des raisons solides justifiant votre présence au Royaume-Uni, ou sur le fait que le Home Office n'a pas respecté la procédure correcte.

Par exemple, le Home Office doit respecter certains délais lors de la tentative de transfert de votre demande à un autre pays, ou si cet autre pays a accepté le transfert, le Royaume-Uni doit également respecter des délais dans lesquels vous devez quitter le Royaume-Uni pour vous rendre dans ce pays.

Même si le Home Office n'utilise pas vos empreintes digitales ou les informations concernant votre parcours pour essayer de transférer la responsabilité de votre demande d'asile à un autre pays européen, il est susceptible de les utiliser pour argumenter que si vous étiez réellement en danger, vous auriez demandé l'asile dans le premier pays où vous pouviez le faire.

–

L'entretien de sélection est généralement assez court, mais cela ne veut pas dire qu'il n'est pas important.

Ce que vous dites lors de l'entretien de sélection sera comparé à ce que vous direz ultérieurement lors de l'entretien de fond, ainsi qu'aux courriers que vous adressez au Home Office et aux informations sur votre pays. Les divergences entre ces informations seront utilisées par le Home Office pour dire que votre récit n'est pas véridique et que vous n'êtes pas réfugié.